

Liste des enjeux liées aux infrastructures Gérées par Hydro-Québec sises sur les territoires communs

Juin 2026

Alexandre Richard

Les infrastructures énergétiques exercent une pression environnementale cumulative considérable sur les différents milieux d'insertion. Hydro-Québec initie la mise en œuvre d'ouvrages considérables dont les impacts et effets se cumulent lors de l'entretien des infrastructures. De plus, l'énergie produite est affectée à différents usages, qui, à leurs tours créent l'outrepassement des limites planétaires.

En lien avec le projet, la contamination cumulative historique de la rivière des prairies est le résultat d'une surabondance d'énergie à même les différents bassins versants où Hydro distribue l'énergie. Le résultat des multiples actes historiques (d'hier à aujourd'hui) fait en sorte que l'état de l'eau ne permet pas de pratiquer les différentes activités nautiques dites douces. Également, cette abondance d'énergie locale et/ou importés sous formes de matières et d'autres formes d'énergie se retrouvent inévitablement dans la matrice sédimentaire, l'ultime point d'accumulation.

La pêche traditionnelle dans ce secteur est en péril, les conditions nécessaires à l'accès libre à une eau de qualité ne sont pas au rendez-vous. Les sédiments sont inévitablement contaminés par le cumul des actes de surconsommation des ressources. En tant que société d'état propriétaire d'un égout pluvial loué à la ville qui l'affecte actuellement au transfert des contaminants dans la rivière, nous sommes tous collectivement responsables d'améliorer l'état de la situation et de veiller à ne pas répéter de nombreux choix d'aménagement d'infrastructures qui scellent une surconsommation systémique des ressources tout en externalisant sciemment la propagation cumulative des contaminants dans l'environnement.

De plus en plus de surverses se produisent et aucun bilan de masse des contaminants n'est tenue pour chacun des bassins versants. Les matières dangereuses ainsi que les contaminants émergents sont actuellement produits et/ou importés dans la zone d'étude et ce sans égard à la prise en compte de leurs multiples points de dépôts en fin de vie.

Nous pouvons nous rendre à l'évidence que nous ne sommes pas en mesure de gérer la complexité inhérente à cette surabondance d'énergie qui intrique une consommation excessive de matière. Conséquemment, nous pouvons alors nous questionner sur l'usage de cette énergie afin de remettre démocratiquement en question la pertinence des différentes affectations et ce, sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.

Les instances étatiques sont des fiduciaires qui, à mon avis, doivent aider les citoyens ainsi que les occupants du territoire à prendre des décisions éclairées.

Le réaménagement de cette bande riveraine est une occasion de mettre en valeur nos moins bons coups afin d'améliorer l'état de l'environnement. L'histoire récente liée à l'acceptation de l'initiateur et de reconnaître les "erreurs d'urgence" est un bon début.

La communalisation des berges et l'accès à des plans d'eau de qualité sont des enjeux d'intérêt général applicable à l'ensemble des lotissements situées en rive. Les infrastructures actuellement détenue par Hydro-Québec sont des infrastructures publiques gérable en suivant le principe de subsidiarité. Ce sont les usagers et les occupants qui sont en mesure de déterminer les infrastructures nécessaires à leurs épanouissements dans le temps.

Je suis d'avis que sur l'île de la tortue(montréal) , autant sur le site du projet , en amont qu'en en aval , à moyen et long terme, les bandes riveraines devraient être partiellement décontaminés et élargies. De plus, sous le principe de coopération intergouvernementale Hydro-Québec, le MELCCFP , la ville de Montréal ainsi que les premières nations pourraient solidairement s'assurer que les flux de contaminants (visibles , invisibles et émergents ) , réglementé ou non sont suivi dans le temps afin de déterminer les causes et les circonstances attribuables à la piètre qualité de l'eau, , ce qui permettrait d'incorporer les mesures de rétablissement de l'état des cours d'eau à même les plans climats. Dans le présent projet, Installer une caméra ou prolonger l'égout pluvial plus loin ne règlera pas le problème à la source, il ne fera que le déplacer.

Au même titre, déplacer les mesures de compensations liées aux pertes d'habitats à Terrebonne contribuerait à une dégradation locale de l'état de l'environnement. Vu le contexte d'insertion du projet, les mesures d'atténuations proposées ne sont définitivement pas suffisantes. Éventuellement, si compensation il y a, je suis d'avis elles devraient être intégrées en amont ou en aval du projet et ce, sur la même rivière à proximité du site afin que le milieu d'insertion ne soit pas affecté par la modification des infrastructures énergétiques. Ce modus operandi d'extension géographique du projet par compensation outrepasse la séquence éviter, minimiser, compenser.

J'invite la commission à évaluer les méthodes d'aménagement de l'initiateur en comparant avec les meilleures pratiques. Par exemple, prolonger la durée des travaux sur plusieurs années tout en donnant un accès aux occupants pendant les travaux. Envisager l'exclusion du transport des matériaux via le réseau routier ainsi que l'utilisation d'engins de chantier à très faible impact sonore pourraient constituer des mesures d'atténuations assurant la quiétude des lieux ainsi qu'une possible réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Alexandre Richard